

Revue ESG 2024 du portefeuille de la Caisse de prévoyance de l'État de Fribourg

Évaluation de la qualité durable, basée sur les critères ESG - environnementaux, sociaux et de gouvernance - ainsi que les mesures d'impact.

Analyse détaillée des positions détenues au 31.12.2024 dans le portefeuille de la Caisse de prévoyance de l'État de Fribourg (ci-après CPEF), vérification de leur conformité avec les principes de gestion ESG et évaluation de la performance durable comparée aux années précédentes et aux indices de référence.

Date : Mai 2025

Auteur : Anthony Chatelanat, anthony.chatelanat@conser.ch

Contacts : Angela de Wolff, angela.dewolff@conser.ch

Jean Laville, jean.laville@conser.ch

Table des matières

Résumé de l'analyse.....	3
Objectif du rapport.....	3
Conclusion de l'analyse – Portefeuille en conformité avec la Charte de CPEF	3
Éléments de l'analyse	3
Pistes d'améliorations.....	4
Approches d'investissements durables de la CPEF	6
Les axes principaux de la Charte.....	6
Processus et étendue de l'analyse.....	8
Éléments de l'analyse	9
Intégration ESG	9
Investissements à impact	10
Exclusions sectorielles et normatives	11
Exclusions thématiques liées au climat	12
Politique climatique spécifique	14
Indicateurs selon recommandation de l'ASIP.....	15
Engagement et exercice des droits de votes	15
Actions et Obligations.....	16
Immobilier	17
Disclaimer	18

Résumé de l'analyse

Objectif du rapport

L'objectif du rapport est d'analyser le portefeuille de la CPEF sur :

- son exposition aux enjeux du développement durable
- l'évolution des indicateurs ESG par rapport à l'année précédente
- sa conformité avec sa charte d'investissement responsable

En qualité d'expert indépendant, Conser a procédé à une évaluation complète des près de 4'700 positions (hors liquidités) présentes dans le portefeuille de la CPEF avec une couverture ESG de 75.9%. La couverture sur les actions et obligations est excellente à plus de 97%. La partie non couverte est composée essentiellement de fonds immobiliers et alternatifs.

L'analyse a été effectuée sous l'angle de la qualité environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) ainsi que de l'exposition aux enjeux éthiques et climatiques. La même méthodologie a été appliquée à toutes les positions, indépendamment des données ESG utilisées et publiées par les différents gestionnaires de fonds, ce qui garantit des résultats uniformes et comparables.

La méthodologie appliquée pour analyser l'exposition aux enjeux de durabilité du portefeuille repose sur l'ESG Consensus®, un outil propriétaire de Conser qui offre une évaluation de la durabilité des émetteurs (sociétés et gouvernements) basée sur l'intelligence collective de plusieurs sources indépendantes et reconnues. Cette méthodologie évalue si les différentes opinions ESG convergent vers une vision positive ou négative de la durabilité d'un émetteur. Grâce à cette méta-analyse la méthodologie permet d'atteindre un haut degré de confiance dans la qualité ESG d'une position détenue par la CPEF et dans l'évaluation globale des enjeux du développement durable de son portefeuille.

Le rapport suit la structure recommandée par l'Association Suisse des Institutions de Prévoyances (ASIP) en reprenant les différentes approches d'investissements responsables décrites dans la charte de la CPEF et dans ses publications sur son site internet, en montrant pour chacune de ces approches l'évolution des expositions actuelles aux enjeux du développement durable et en les mesurant par rapport à un indice de référence.

Conclusion de l'analyse – Portefeuille en conformité avec la Charte de CPEF

Sur la base de l'observation du marché et des investissements, Conser peut confirmer que le portefeuille de la CPEF répond à des objectifs élevés en matière de durabilité et est conforme à sa charte d'investissement responsable ainsi qu'à sa stratégie climatique.

Éléments de l'analyse

Analyse du portefeuille sur les critères d'intégration ESG

La qualité ESG du portefeuille reste stable à un niveau élevé avec une évaluation globale de A sur une échelle allant de D à A+, bien au-dessus de l'indice de référence, noté B. Cela illustre clairement les choix d'allocation intégrant des critères ESG au sein du portefeuille de la CPEF.

Par ailleurs, 86.2% du portefeuille (contre 74.7% pour l'indice) bénéficie d'un ESG Consensus® positif, illustrant l'effort de sélection des émetteurs.

Analyse du portefeuille sur les critères d'investissements à impact

L'exposition du portefeuille aux thématiques d'investissements à fort impact positif (énergies propres, gestion de l'eau, obligations vertes et durables) s'élève à 6.1%, en hausse par rapport aux 5.0% de l'année précédente et au-dessus de l'indice de référence (à 3.2%). Cette augmentation s'explique principalement par la catégorisation d'un fonds infrastructure représentant 0.7% du portefeuille global en « Fonds d'impact » grâce à ses investissements dans des thématiques positives (ex : technologies propres), ainsi que par la hausse de l'exposition aux obligations vertes.

La classe d'actifs obligations continue à être très bien exposée aux thématiques positives avec un niveau largement supérieur à l'indice de référence (14.1% contre 5.4%).

Analyse du portefeuille sur les critères d'exclusions sectorielles et normatives

Les exclusions de la charte de la CPEF sont respectées au niveau du portefeuille global (exclusion stricte de l'armement non conventionnel, exclusions avec tolérance du tabac, de la pornographie, des jeux de hasard et des normes internationales). Les expositions à ces secteurs restent globalement très inférieures aux indices de référence, témoignant d'un engagement tangible.

Analyse du portefeuille sur les critères d'exclusions thématiques liées au climat

La part des entreprises exposées au charbon reste stable à 0.3 %, nettement inférieure à celle de l'indice (0.8 %). L'exposition au charbon sans plan de transition validé (SBTi/TPi) poursuit sa baisse entamée en 2020, atteignant aujourd'hui moins de 0.1 %, contre 0.4 % pour l'indice de référence, une évolution qui illustre l'efficacité de la politique stricte de la CPEF dans ce domaine.

L'exposition au secteur pétrole et gaz progresse légèrement à 1.4 %, tout en demeurant inférieure à celle de l'indice (1.6%). Cette hausse s'inscrit cependant dans une dynamique alignée avec les objectifs climatiques de la CPEF : elle concerne uniquement des entreprises engagées dans une trajectoire de décarbonation validée par SBTi/TPi, tandis que la part des sociétés sans plan de transition diminue.

Analyse du portefeuille sur la politique climatique spécifique

La CPEF ne s'est pas encore formellement engagée dans une trajectoire de zéro émission nette faisant l'objet d'un contrôle ou d'une vérification externe. Elle vise cependant l'amélioration de son bilan carbone par la limitation progressive des émissions de CO₂, en conformité avec les engagements de la Suisse. Les mesures implémentées par la CPEF (exclusions liées au climat, intégration ESG, investissement à impact ainsi que l'engagement auprès des sociétés détenues) permettent au portefeuille d'être moins exposés, que son indice de référence, aux émissions de CO₂ ainsi qu'à l'intensité carbone.

Analyse du portefeuille immobilier suisse détenu en direct

La CPEF a mis en place un suivi énergétique de son parc immobilier ainsi qu'une planification des rénovations afin d'atteindre ses objectifs environnementaux et ceux fixés par le Conseil fédéral. L'évaluation de la durabilité présentée dans ce rapport concerne exclusivement le parc immobilier détenu en direct par l'institution. Les fonds d'investissement en sont exclus, en raison d'une couverture et d'une harmonisation encore insuffisante des indicateurs requis.

Les immeubles en détention directe ont obtenu une note ESG de A, sur une échelle allant de D à A+, conforme à celle de l'an dernier et nettement supérieure à celle de l'indice de référence, évalué à B-. L'intensité carbone au m² poursuit sa baisse, en cohérence avec la stratégie climatique adoptée par la CPEF.

Pistes d'améliorations

Intégration ESG

Bien que l'évaluation ESG globale soit très satisfaisante, elle demeure proche du seuil pouvant entraîner un passage de la note du portefeuille global de A à A-. Un renforcement de la qualité ESG reste donc pertinent, notamment au sein des actions en ligne directe, qui présentent encore un certain potentiel d'amélioration, malgré un niveau déjà supérieur à celui de l'indice.

Investissements à impact

Il reste un potentiel d'amélioration dans les actions qui ont vu leur exposition positive diminuer mais qui reste supérieure à l'indice (6.1% contre 5.4%).

Exclusions sectorielles et normatives

Certaines marges de progrès sont identifiables au sein des segments « actions marchés développés » et « actions émergentes », notamment concernant la présence résiduelle de sociétés impliquées dans des controverses majeures.

Exclusions thématiques liées au climat

Pour aller plus loin dans la réduction de l'exposition aux énergies fossiles, les actions en ligne directe des marchés développés constituent un levier pertinent. Leur exposition actuelle, à 5.5 %, demeure inférieure à celle de l'indice (8.9 %), tout en laissant entrevoir une marge de progression.

Approches d'investissements durables de la CPEF

En tant qu'institution responsable, la CPEF doit relever le défi complexe de concilier ses préoccupations en matière de durabilité et de climat avec la nécessité de générer un rendement suffisant pour honorer ses engagements envers ses assuré-e-s. L'engagement de la CPEF envers ces thématiques est matérialisé par l'adoption d'une [Charte d'investissement responsable](#), qui encadre l'intégration de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans son processus d'investissement. Les différentes approches d'investissements durables décrites et analysées dans ce rapport sont reprises de la Charte de la CPEF ainsi que des publications concernant la durabilité sur son [site internet](#).

Les axes principaux de la Charte

Intégration des critères ESG

La CPEF prend en compte des critères extra financiers ESG dans ses décisions de placement et dans la sélection de ses gérants. Le but est de combiner au mieux performance financière, mitigation des risques et durabilité. Les sociétés et les émetteurs respectant les standards ESG et présentant une politique de durabilité démontrable et ambitieuse sont valorisés.

Investissement à impact

L'« impact investing » vise à générer un impact environnemental et/ou social positif et un retour financier similaire à un investissement standard équivalent. La CPEF souhaite consacrer une part de son portefeuille (jusqu'à 10%) à des investissements à fort impact environnemental, social ou en lien avec l'économie réelle.

Exclusions sectorielles et normatives

La CPEF applique de façon sélective des exclusions sectorielles et normatives pour éviter les incohérences majeures avec ses valeurs. La CPEF exclut les secteurs suivants :

- Exclusion stricte de l'armement non conventionnel (bombes à sous-munition et fragmentation, armes nucléaires et chimiques)
- Exclusion de la pornographie (média et presse), des jeux de hasard (casino, loterie et jeux en ligne) et du tabac (production et distribution) si le chiffre d'affaires est supérieur à 20%
- Les exclusions normatives concernent les entreprises réfractaires au dialogue alors qu'elles font l'objet de controverses ESG majeures et ne respectent pas les 10 principes du Pacte Mondial.

Exclusions thématiques liées au climat

La CPEF applique des exclusions thématiques liées au climat :

- Exclusion immédiate du charbon thermique (extraction et production d'énergie) et des énergies fossiles non traditionnelles si le chiffre d'affaires est supérieur à 20%
- Exclusion progressive des énergies fossiles (extraction pétrole) si le chiffre d'affaires est supérieur à 30%

Politique climatique spécifique

Préoccupée par les enjeux climatiques, la CPEF envisage une approche par étapes. Elle cherche à valoriser, notamment au travers de l'engagement, les sociétés et les émetteurs qui contribuent à limiter le réchauffement climatique. La Caisse applique en outre de façon ciblée sur tous ses investissements des exclusions thématiques liées au climat. La CPEF s'engage à améliorer son bilan CO₂ par la limitation progressive des émissions carbone afin d'atteindre une neutralité carbone en 2050. Cet objectif est conforme aux Accords de Paris ratifiés par la Suisse en 2017.

Engagement et exercice des droits de vote

L'objectif est d'accompagner le changement et d'assumer la responsabilité actionnariale. En tant qu'actionnaire responsable, la CPEF exerce ses droits de vote sur toutes les actions suisses qu'elle détient, comme l'exige l'ordonnance fédérale en la matière. Pour les actions étrangères, le CPEF s'assure que la politique de vote et d'engagement exercée par ses gestionnaires de fonds externes est en ligne avec ses valeurs et communiquée de façon transparente. La CPEF est également membre des Ethos Engagement Pools, programmes permettant aux investisseurs institutionnels d'engager le dialogue avec les sociétés cotées en Suisse et à l'étranger.

Parc immobilier

La CPEF est l'un des plus gros propriétaires immobiliers du canton de Fribourg. Pour ses immeubles, elle a alloué une enveloppe importante destinée à l'assainissement des bâtiments. A l'horizon 2030, la CPEF s'est fixée les objectifs suivants :

1. Atteindre une moyenne de l'indice de dépense de chaleur à 300 MJ/m²
2. Atteindre une moyenne d'intensité carbone à 13 kgCO₂/m².

Globalement, en Suisse, près de 30% des émissions de gaz à effet de serre sont émises par le secteur immobilier, principalement par des installations de chauffage à énergies fossiles (mazout et gaz). Dès 2019, la CPEF a engagé des réflexions pour trouver le moyen de rendre son parc immobilier moins gourmand énergétiquement. En effet, en tant que propriétaire responsable, la Caisse entend prioriser la rénovation de ses immeubles existants plutôt que de simplement les mettre en vente dans le seul but d'améliorer son bilan énergétique.

Processus et étendue de l'analyse

En collectant les positions sous-jacentes de tous les fonds dont les données sont disponibles et des lignes directes, la méthode du ESG Consensus® permet d'évaluer la qualité ESG d'un portefeuille d'investissement avec une approche neutre et cohérente, reflétant réellement la diversité des points de vue du marché.

Au total près de 4'700 positions ont été analysées avec une couverture ESG moyenne de 75.9%. Les positions non couvertes sont essentiellement des fonds alternatifs et des fonds immobiliers. La couverture des actions et obligations est excellente à respectivement 99.6% et 99.7%.

Couverture globale des classes d'actifs

Classes d'actifs	Positions couvertes	Sur un total de	Couverture ESG ex cash
Actions	2737	2741	99.6%
Autres placements	1	19	5.7%
Immobilier	139	187	61.4%
Liquidités	156	173	86.3%
Obligations	1398	1569	97.7%
Total	4431	4689	75.9%

Pour plus de 58% des actifs Conser a identifié et intégré plus de 8 sources ESG indépendantes. Seuls 14% des actifs sont couverts par moins de 3 sources.

Nombre de sources ESG indépendantes

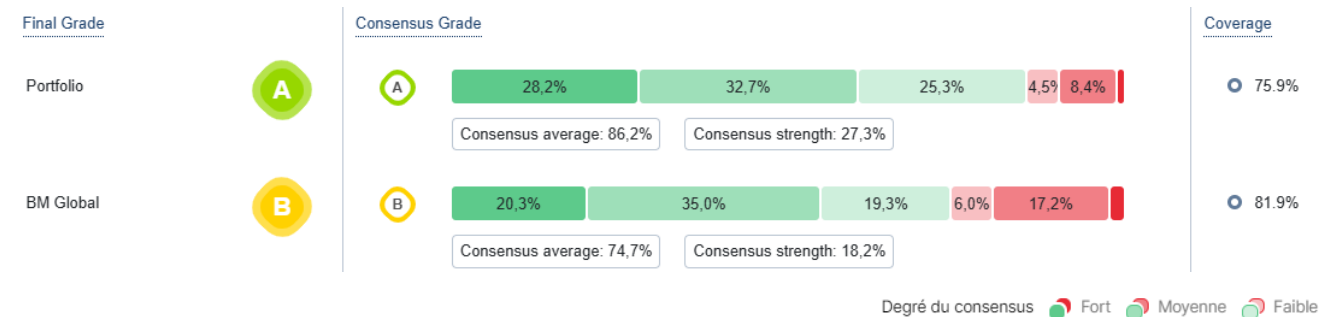
Nombre de sources	Entreprises	Gouvernements	Poids
>8	1905	36	58.7%
6-8	251	0	25.4%
3-5	76	0	1.7%
<3	83	1	14.2%
Total	2'315	37	100.0%

Eléments de l'analyse

Intégration ESG

Qualité ESG		Portef. 2023	Tendance vs 2023	Portef. 2024	Comparaison aux indices	Indice 2024
Portefeuille agrégé		A	=	A	> ou = Indice 	B
Poids dans le portefeuille :						
Actions	28.7%	B	=	B	> ou = Indice 	B-
Obligations	25.6%	A	=	A	> ou = Indice 	B+
immobilier	31.4%	A	=	A	> ou = Indice 	B-

Composition des ESG Consensus® du portefeuille agrégé et de l'indice de référence



Analyse du portefeuille sur les critères d'intégration ESG

La qualité ESG du portefeuille reste **stable à un niveau élevé** avec une **évaluation globale de A sur une échelle allant de D à A+**, bien au-dessus de l'indice de référence, noté B. Cela illustre clairement les choix d'allocation intégrant des critères ESG au sein du portefeuille de la CPEF.

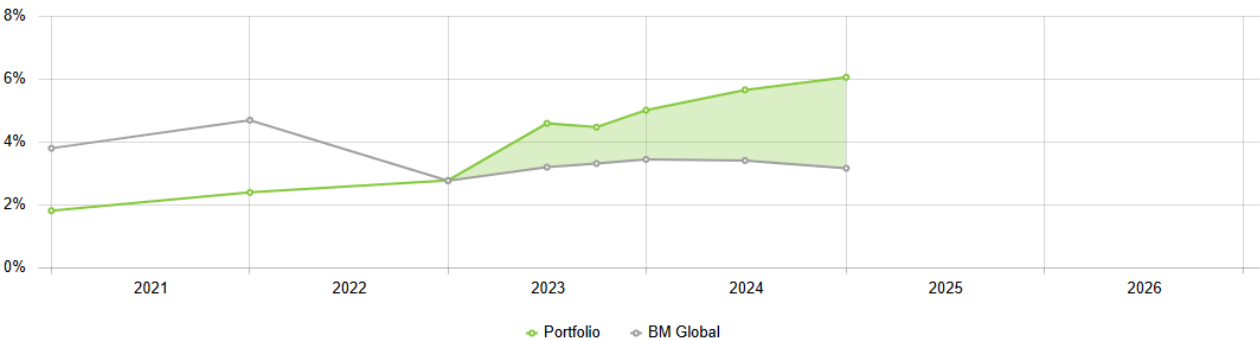
Par ailleurs, 86.2% du portefeuille (contre 74.7% pour l'indice) bénéficie d'un ESG Consensus® positif, illustrant l'effort de sélection des émetteurs.

Bien que l'évaluation ESG globale soit très satisfaisante, elle demeure proche du seuil pouvant entraîner un passage de la note de A à A-. Un renforcement de la qualité ESG reste donc pertinent, notamment au sein des actions en ligne directe, qui présentent encore un certain potentiel d'amélioration, malgré un niveau déjà supérieur à celui de l'indice.

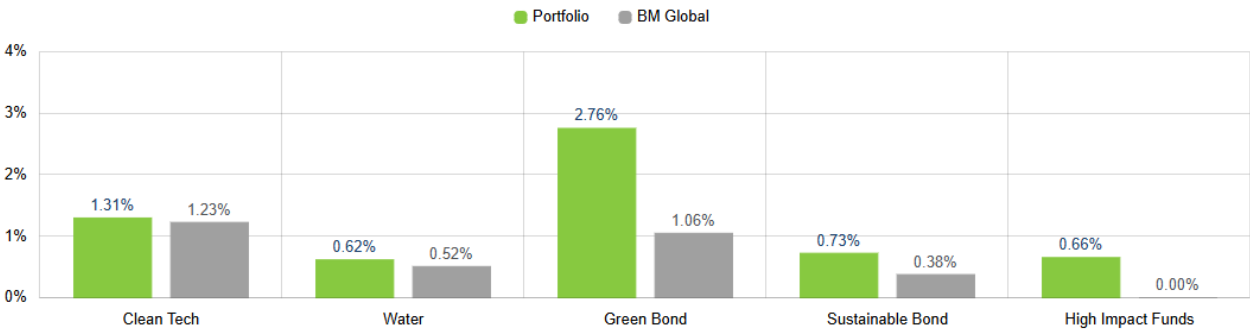
Investissements à impact

Investissements à impact	Portef. 2023	Tendance vs 2023	Portef. 2024	Comparaison aux indices	Indice 2024
Portefeuille agrégé	5.0%	⬆️	6.1%	> indice ✓	3.2%
Poids dans le portefeuille :					
Actions	28.7%	6.8%	⬇️	6.1%	> indice ✓ 5.4%
Obligations	25.6%	13.0%	⬆️	14.1%	> indice ✓ 5.4%

Exposition du portefeuille aux thématiques positives



Exposition par thème du portefeuille aux thématiques positives



Analyse du portefeuille sur les critères d'investissements à impact

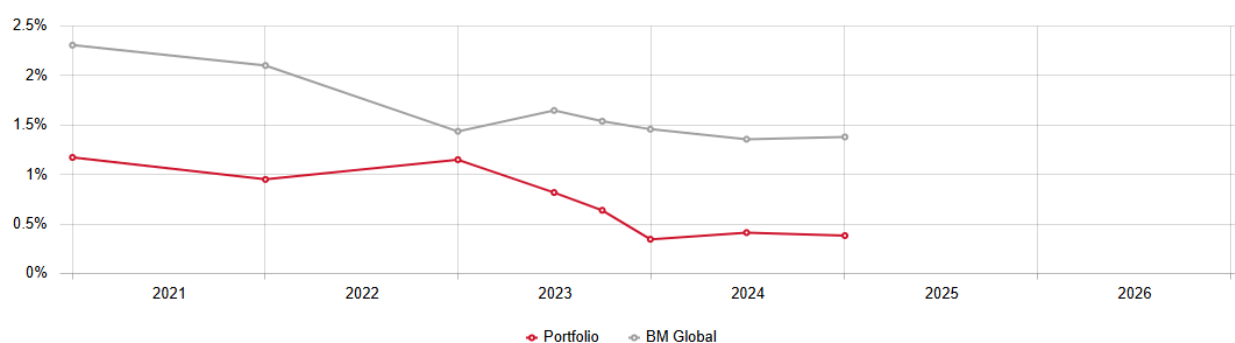
L'exposition du portefeuille aux **thématiques d'investissements à fort impact positif** (énergies propres, gestion de l'eau, obligations vertes et durables) **s'élève à 6.1%, en hausse** par rapport aux 5.0% de l'année précédente et au-dessus de l'indice de référence (à 3.2%). Cette augmentation s'explique principalement par la catégorisation d'un fonds infrastructure représentant 0.7% du portefeuille global en « Fonds d'impact » grâce à ses investissements dans des thématiques positives (ex : technologies propres), ainsi que par la hausse de l'exposition aux obligations vertes.

La classe d'actifs obligations continue à être très bien exposée aux thématiques positives avec un niveau largement supérieur à l'indice de référence (14.1% contre 5.4%). Il reste un potentiel d'amélioration dans les actions qui ont vu leur exposition positive diminuer mais qui reste au-dessus de l'indice (6.1% contre 5.4%).

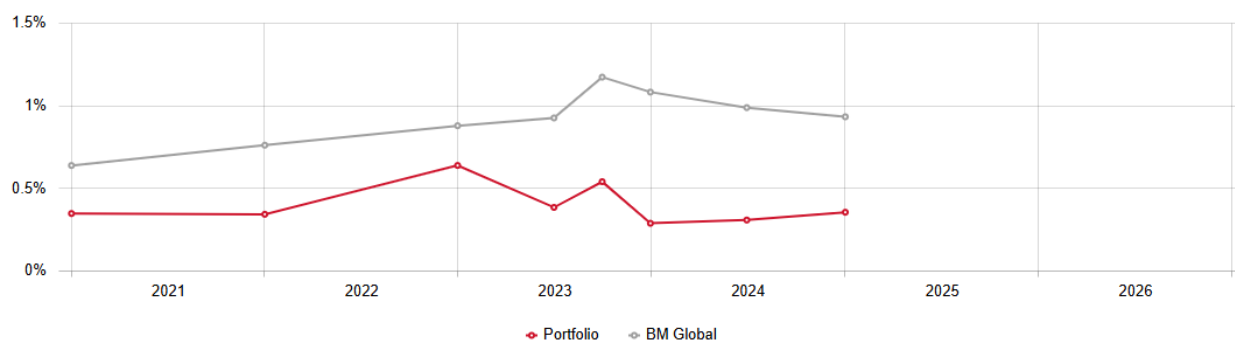
Exclusions sectorielles et normatives

Exclusions	Armement non conventionnel	Tabac	Porn.	Jeux de hasard	Excl. Norm.	Objectif Portef. agrégé	Tend. vs 2023
LIMITES	0.005%	1.00%	1.00%	1.00%	1.00%		
Portefeuille agrégé	0.00%	0.04%	0.00%	0.00%	0.35%	✓	=
<i>Poids dans le portefeuille :</i>							
Actions	28.7%	0.00%	0.13%	0.00%	0.01%	0.96%	⬆
Obligations	25.6%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.16%	✓

Exposition du portefeuille aux secteurs sensibles



Exposition du portefeuille aux exclusions normatives



Analyse du portefeuille sur les critères d'exclusions sectorielles et normatives

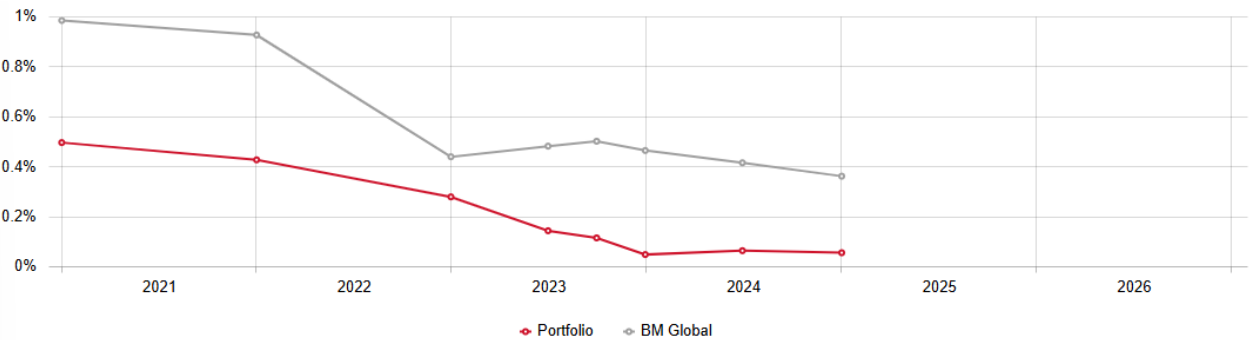
Les exclusions de la charte de la CPEF sont respectées au niveau du portefeuille global (exclusion stricte de l'armement non conventionnel, exclusions avec tolérance du tabac, de la pornographie, des jeux de hasard et des normes internationales). Les expositions à ces secteurs restent globalement très inférieures aux indices de référence, témoignant d'un engagement tangible. Toutefois, certaines marges de progrès sont identifiables au sein des segments « actions marchés développés » et « actions émergentes », notamment concernant la présence résiduelle de sociétés impliquées dans des controverses majeures.

Exclusions thématiques liées au climat

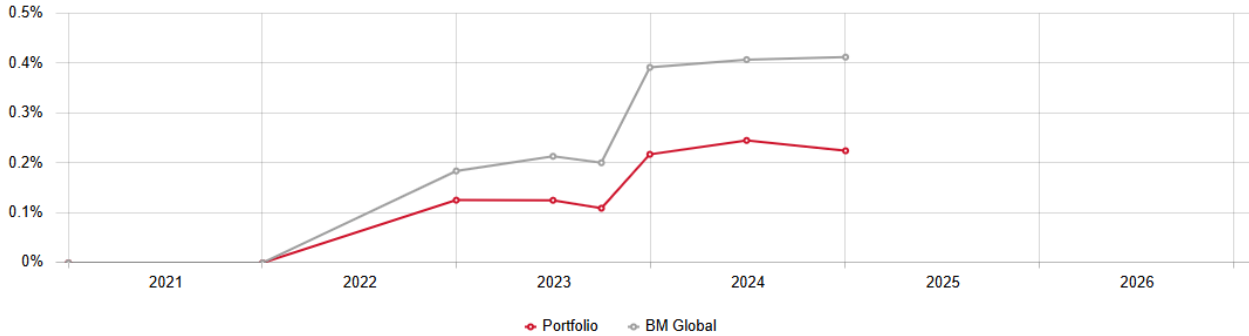
Charbon

Charbon		Total 2023	Tendance vs 2023	Total 2024	Comparaison aux indices	Total Indice
Portefeuille agrégé		0.3%	=	0.3%	<Indice ✓	0.8%
Poids dans le portefeuille :						
Actions	28.7%	0.9%	=	0.9%	<Indice ✓	1.8%
Obligations	25.6%	0.2%	=	0.1%	<Indice ✓	1.0%

Exposition du portefeuille au Charbon standard (hors transition)



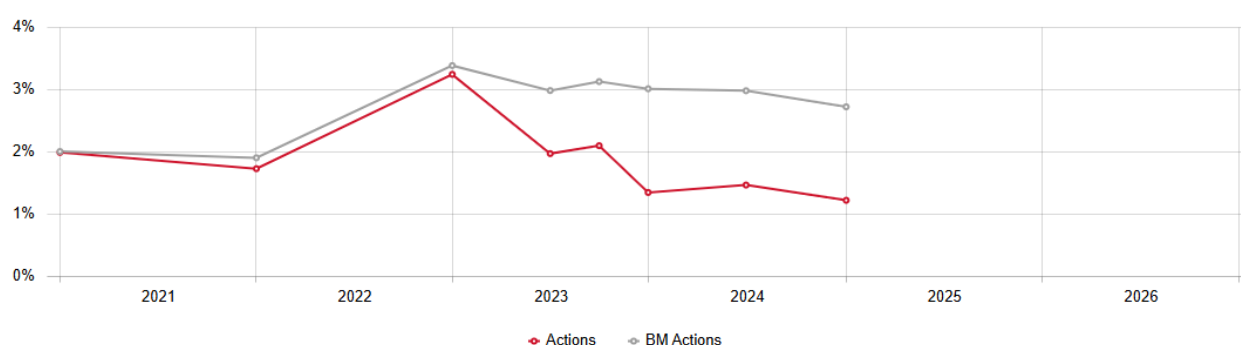
Exposition du portefeuille au Charbon en transition (sociétés SBTi/TPI)



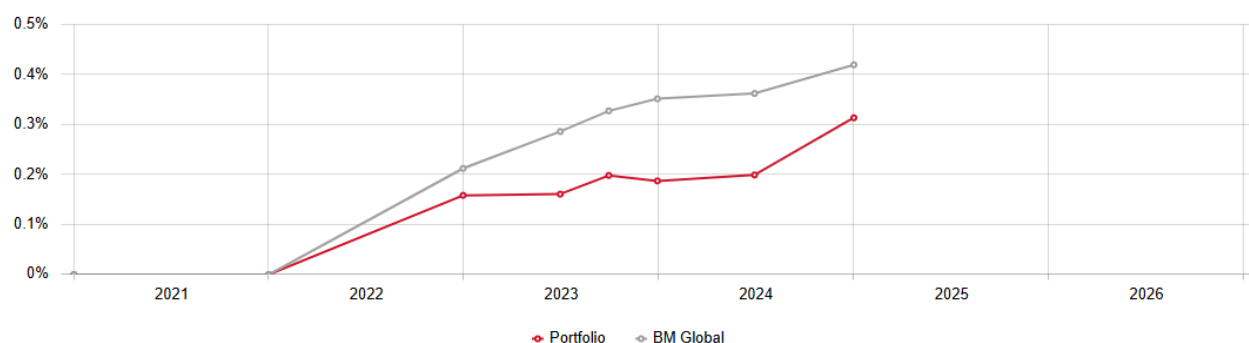
Pétrole et Gaz

Pétrole et Gaz	Total 2023	Tendance vs 2023	Total 2024	Comparaison aux indices	Total Indice
Portefeuille agrégé	1.2%	=	1.4%	<indice ✓	1.6%
Poids dans le portefeuille :					
Actions	28.7%	2.0%	2.1%	<indice ✓	3.5%
Obligations	25.6%	0.2%	0.4%	<indice ✓	2.2%

Exposition du portefeuille au Pétrole et Gaz standard (hors transition)



Exposition du portefeuille au Pétrole et Gaz en transition (sociétés SBTi/TPI)



Analyse du portefeuille sur les critères d'exclusions thématiques liées au climat

La part des entreprises exposées au **charbon** reste **stable à 0.3 %**, nettement inférieure à celle de l'indice (0.8 %). L'exposition au charbon sans plan de transition validé (SBTi/TPI) poursuit sa baisse entamée en 2020, atteignant aujourd'hui moins de 0.1 %, contre 0.4 % pour l'indice de référence, une évolution qui illustre l'efficacité de la politique stricte de la CPEF dans ce domaine.

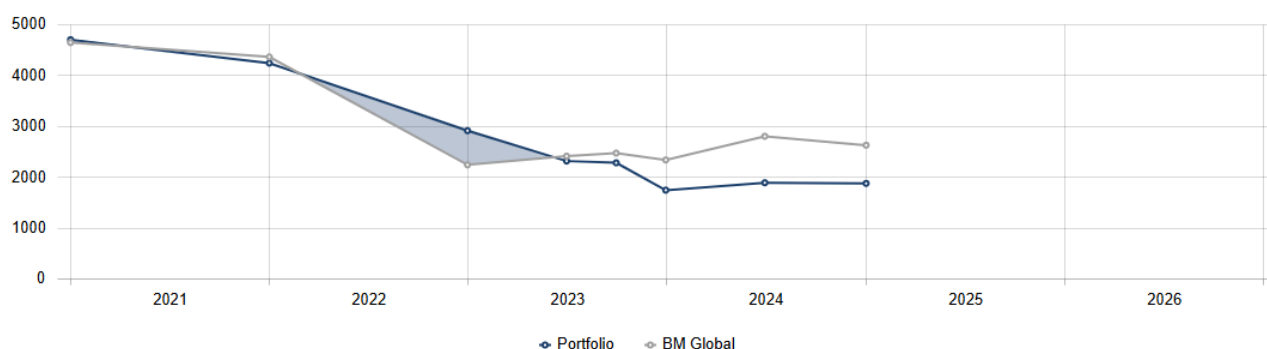
L'exposition au secteur **pétrole et gaz progresse légèrement à 1.4 %**, tout en demeurant inférieure à celle de l'indice (1.6%). Cette hausse s'inscrit cependant dans une dynamique alignée avec les objectifs climatiques de la CPEF : elle concerne uniquement des entreprises engagées dans une trajectoire de décarbonation validée par SBTi/TPI, tandis que **la part des sociétés sans plan de transition diminue**.

Pour aller plus loin dans la réduction de l'exposition aux énergies fossiles, les actions en ligne directe des marchés développés constituent un levier pertinent. Leur exposition actuelle, à 5.5 %, demeure inférieure à celle de l'indice (8.9 %), tout en laissant entrevoir une marge de progression.

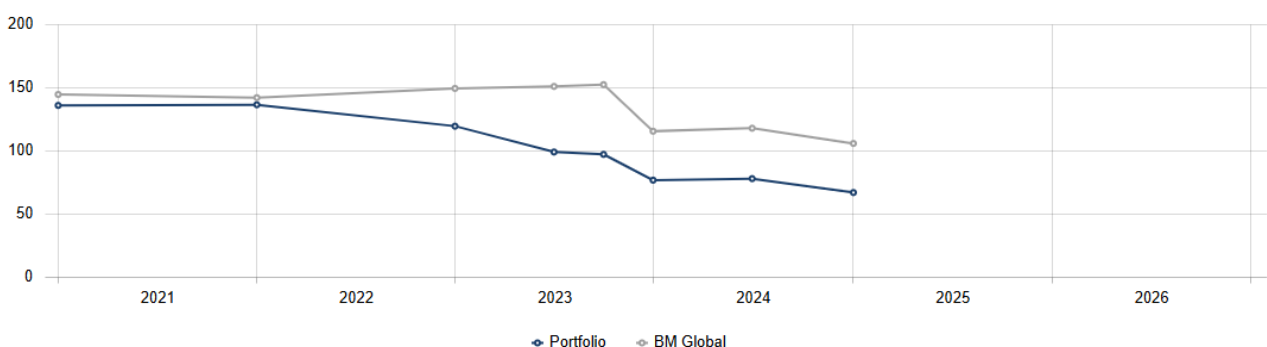
Politique climatique spécifique

Emissions carbone	Couver- ture	Emission Kt CO2 2023	Tendance vs 2023	Emission Kt CO2 2024	Intensité CO2 2023	Tendance vs 2023	Intensité CO2 2024
Portefeuille agrégé	62%	1 760	⬆️	1 893	77.4	⬆️	67.6
Indice	65%	2 354		2 644	116.2		106.5
Poids dans le portefeuille :							
Actions	28.7%	99%	=	3 671	94.1	⬆️	86.3
Obligations	25.6%	55%	=	762	19.5	⬆️	17.0
immobilier	31.4%	59%	=	0	92.6	⬆️	79.6

Exposition du portefeuille aux émissions de CO₂ (kt CO₂ scope 1 et 2)



Exposition du portefeuille à l'intensité CO₂ (t CO₂ scope 1 et 2 / millions \$ revenus)



Analyse du portefeuille sur la politique climatique spécifique

La CPEF n'a pas formellement adhéré à un engagement en faveur d'une réduction à zéro émission nette, soumis à un contrôle externe. Elle vise cependant l'amélioration de son bilan carbone par la limitation progressive des émissions de CO₂, en conformité avec les engagements de la Suisse. Les mesures implémentées par la CPEF (exclusions liées au climat, intégration ESG, investissement à impact ainsi que l'engagement auprès des sociétés détenues) permettent au portefeuille d'être **moins exposés aux émissions de CO₂ ainsi qu'à l'intensité carbone que son indice de référence.**

Indicateurs selon recommandation de l'ASIP

Engagement et exercice des droits de votes

Analyse de l'engagement actionnarial

La CPEF s'appuie sur les recommandations de vote de la société Ethos ainsi que sur deux de ses programmes d'engagements afin d'infléchir la politique climatique et le non-respect des normes internationales (droits humains, corruption, droits du travail, etc..) de certaines entreprises suisses et étrangères.

Pendant la période sous revue un dialogue avec 150 sociétés suisses et 61 sociétés étrangères a été effectué à travers les Engagement pool de Ethos Services SA. Plus de 1'300 actions d'engagement ont été menées en 2024. De plus la CPEF participe à travers la société Ethos à plusieurs initiatives, dont Climate Action 100+.

[Rapports annuels d'Ethos présentant les démarches d'engagement entreprises](#)

La CPEF en tant qu'actionnaire responsable exerce ses droits de vote sur toutes les actions suisses qu'elle détient. Elle s'appuie pour cela sur les recommandations de vote de la société Ethos.

[Rapport annuel d'Ethos présentant les recommandations de votes pour les sociétés suisses](#)

Actions et Obligations

Actions

Indice : BM Actions
% Portefeuille : 29%

Indicateurs		2022	2023	2024	Couverture	Mesure	Source
Intensité carbone	Port.	143.2	94.1	86.3	99%	T CO ₂ / million revenu	Trucost
	Ind.	140.0	118.4	120.7	99%		
Empreinte carbone	Port.	n/a	49.7	34.0	99%	T CO ₂ / million capital investi	Trucost / Refinitiv
	Ind.	n/a	64.4	47.1	99%		
Exposition charbon	Port.	1.2%	0.9%	0.9%	100%	% classe d'actifs	Conser
	Ind.	1.5%	1.8%	1.8%	100%		
Exposition autres fossiles	Port.	3.8%	2.0%	2.1%	100%	% classe d'actifs	Conser
	Ind.	3.9%	3.7%	3.5%	100%		
Engagement zéro émissions	Port.	41.9%	51.2%	51.9%	100%	% classe d'actifs	Conser / SBTI / TPI
	Ind.	41.4%	48.6%	50.1%	100%		

Obligations

Indice : BM Obligations
% Portefeuille : 26%

Indicateurs		2022	2023	2024	Couverture	Mesure	Source
Intensité carbone	Port.	76.7	19.5	17.0	55%	T CO ₂ / million revenu	Trucost
	Ind.	87.7	90.2	83.2	39%		
Empreinte carbone	Port.	n/a	26.9	10.1	27%	T CO ₂ / million capital investi	Trucost / Refinitiv
	Ind.	n/a	70.4	38.7	27%		
Exposition charbon	Port.	0.3%	0.2%	0.1%	98%	% classe d'actifs	Conser
	Ind.	0.7%	1.0%	1.0%	100%		
Exposition autres fossiles	Port.	0.8%	0.2%	0.4%	98%	% classe d'actifs	Conser
	Ind.	1.3%	1.9%	2.2%	100%		
Engagement zéro émissions	Port.	6.5%	7.6%	9.3%	98%	% classe d'actifs	Conser / SBTI / TPI
	Ind.	5.2%	7.1%	8.3%	100%		

Commentaires

La classe d'actifs « Obligations » regroupe les instruments émis par les entreprises, y compris les convertibles, ainsi que les instruments émis par les gouvernements. Cela permet de la comparer à l'indice de référence qui inclut tous ces types d'instruments.

Immobilier

Immobilier suisse direct

% Portefeuille : 25%

Indicateurs		2022	2023	2024	Couv. AUM*	Mesure	Source	Couv. SRE**
Intensité carbone par m ²	Port.	18.5	15.7	15.1	82%	Kg CO ₂ / m ²	Signa-Terre / Conser	94%
Intensité énergétique	Port.	100.5	90.6	91.1	82%	Kwh / m ²	Signa-Terre / Conser	94%
Mazout	Port.	15.0%	15.3%	13.4%	82%	Mix de sources énergétiques***	Signa-Terre / Conser	
Gaz	Port.	31.0%	30.6%	28.1%				
Réseau urbain	Port.	46.0%	48.1%	52.9%				
Pellets	Port.	0.0%	0.5%	0.0%				
Pompe à chaleur	Port.	6.0%	5.6%	5.7%				

* Ce taux de couverture correspond au pourcentage de la fortune immobilière détenue en direct, pour laquelle les données climat ont pu être récoltées en 2024.

** Ce taux de couverture correspond au pourcentage de mètres carrés (surface) du parc immobilier détenu en direct, pour lequel SignaTerre assure le suivi et la mesure des données climat.

*** la répartition des sources énergétiques est faite en fonction de la fortune immobilière (méthode Conser).

Commentaires

La CPEF a mis en place un suivi énergétique de son parc immobilier ainsi qu'une planification des rénovations afin d'atteindre ses objectifs environnementaux et ceux fixés par le Conseil fédéral. L'évaluation de la durabilité présentée dans ce rapport concerne exclusivement le parc immobilier détenu en direct par l'institution. Les fonds d'investissement en sont exclus, en raison d'une couverture et d'une harmonisation encore insuffisante des indicateurs requis.

Les immeubles en détention directe ont obtenu une **note ESG de A**, sur une échelle allant de D à A+, conforme à celle de l'an dernier et **nettement supérieure à celle de l'indice de référence**, évalué à B-. **L'intensité carbone au m² poursuit sa baisse**, en cohérence avec la stratégie climatique adoptée par la CPEF.

Disclaimer

Analyse du portefeuille basée sur le ESG Consensus®

Ce document, et en particulier l'outil d'analyse utilisé ESG Consensus®, a été développé par Conser ESG Verifier SA ("Conser"). Il peut être utilisé uniquement par la personne ou la société pour qui il a été élaboré. Il ne peut en aucun cas être copié, utilisé, distribué ou mis à disposition de toute autre personne ou société, sans autorisation préalable de Conser.

Méthodologie du Consensus ESG® :

L'objectif de ce document et de l'analyse ESG Consensus® qu'il contient est de représenter de manière agrégée la perception du marché quant à la qualité durable et le profil éthique des investissements analysés. La vue du marché, qui permet de construire ce consensus, est élaborée sur la base d'une multitude de sources externes et des opinions d'experts, telles que les agences de notation, les gestionnaires ESG actifs, les informations d'organisations non-gouvernementales, la liste d'exclusion d'investisseurs institutionnels, ainsi que les rapports de développement durable ou les informations issues des médias.

Les données utilisées pour établir ce consensus sont issues de sources que Conser considère comme fiables et crédibles selon son jugement professionnel, toutefois aucune garantie, explicite ou implicite, n'est faite quant à leur exactitude ou leur exhaustivité. Conser ne prétend pas avoir pris en compte toutes les sources et/ou opinions disponibles mondialement pour élaborer son analyse du ESG Consensus®.

Les données relatives à la composition des portefeuilles et indices analysés avec le ESG Consensus® peuvent provenir de plusieurs sources, telles que les banques dépositaires, les gestionnaires de fonds, les bases de données de prestataires externes ou directement des client-e-s demandant une analyse. Bien que Conser apporte un soin particulier à la vérification de la qualité et de la cohérence des informations récoltées, Conser ne saurait porter de responsabilité quant à l'exactitude de ces informations.

Conser ne peut être tenu responsable de toute perte, directe ou indirecte, résultant de l'utilisation ou d'une action prise sur la base des évaluations ou des informations fournies dans ces documents ou de l'analyse du ESG Consensus®. Les opinions exprimées directement ou indirectement à travers l'analyse du ESG Consensus® ne représentent pas l'opinion de Conser sur les entreprises ou les investissements mais sont le fruit de l'application de la méthodologie d'analyse développée par Conser. Tout document et/ou toute analyse basée sur l'ESG Consensus® ne constituent en aucun cas un conseil ou une recommandation d'achat ou de vente d'un instrument financier ou de procéder à un investissement dans une entreprise.